

---

Ce comité établira si les lois nationales en vigueur ont été appliquées correctement dans son examen des décisions finales dans les affaires de droits antidumping et de droits compensateurs; le comité peut être constitué à la demande de l'une ou l'autre partie. En plus d'assurer une meilleure discipline d'application des lois de recours commerciaux, l'arbitrage des différends permettra un examen plus rapide des décisions. De plus, les modifications apportées aux lois de compensation et antidumping en vigueur s'appliqueront à l'autre pays uniquement, si celui-ci est expressément désigné. Il doit y avoir notification préalable des modifications et, si l'un ou l'autre des pays les juge contraires aux objectifs de l'Accord, il peut demander au comité d'en décider.

Le principe de l'arbitrage des différends, afin de mieux discipliner l'application des lois américaines antidumping et de compensation, est un grand pas en avant par rapport au régime actuel. Il est particulièrement important pour les fabricants canadiens étant donné le grand nombre d'affaires, surtout en matière d'antidumping, qui ont été engagées sur le plan du commerce de marchandises entre les deux pays. Le régime que l'on doit mettre en place assurera une application impartiale des lois en cause dans les deux pays.

Pendant les négociations, malgré les efforts déployés, on n'est pas parvenu à une entente en ce qui a trait aux mesures de réglementation des subventions des gouvernements et des pratiques déloyales de fixation des prix. L'Accord stipule toutefois que les deux pays chargeront un groupe de travail de négocier au plus tard pour 1996 un nouveau régime dans ce domaine.

Comme l'a fait remarquer l'Association canadienne des producteurs d'acier, l'Accord a mis fin à beaucoup d'incertitude dans les décisions d'investissement de l'industrie sidérurgique; elle peut maintenant compter sur une amélioration du climat des affaires. Les représentants du ministère de l'Expansion industrielle régionale tant à Ottawa que dans les bureaux régionaux sont prêts à aider les entreprises canadiennes à mieux comprendre les lois commerciales américaines dans leurs effets sur les activités qu'elles exercent.